

L'Etat a-t-il encore un sens en Europe ?

Alors que les élections européennes de 2014 ont été marquées par un taux de participation très faible et un score historiquement élevé du Front national, la relation entre l'Etat et la construction européenne semble au cœur des préoccupations de nombre de nos concitoyens.

Le processus d'intégration européen est caractérisé par le respect de la notion d'Etat, c'est « l'Europe des Etats-nations », construite par eux-mêmes en déléguant volontairement une partie de leur souveraineté à un organe supranational, légitimement élu et pouvant mieux assurer un certain nombre de missions. Ce principe de subsidiarité impliquant que chaque mission doit être réalisée par l'échelon qui est le plus efficace est un des principes fondamentaux de la construction européenne. Paradoxalement, malgré la force et le respect de ce principe, la remise en cause de l'Europe prend du poids dans l'opinion en cette période de crise où le repli sur soi est exacerbé. Pouvons-nous dire alors que l'Europe a remplacé l'Etat ? Celui-ci a-t-il encore un sens en Europe ?

La question est volontairement polémique car bien évidemment l'Europe ne peut pas tout gérer et ne doit pas tout gérer. Cependant cette question met en exergue le fait que les deux constructions, celle de l'Etat et celle de l'Europe, peuvent paraître antinomiques. En effet l'Etat s'est construit par la force au terme de siècles de luttes et a ensuite imposé une culture et une identité commune progressivement acceptées par la population qui en a fait ensuite le ciment de l'unité nationale. Pour l'Europe en revanche, même si une conscience collective européenne émerge péniblement, c'est le pragmatisme qui a motivé sa construction, d'abord la paix puis la prospérité économique et la défense des droits fondamentaux. En période de crise on voit bien que ce pragmatisme est toujours présent, la différence étant que le propos s'est inversé : ne serait-il pas dans notre intérêt de quitter l'Union ?

Les grands axes de réflexion sur cette question du sens de l'Etat en Europe se situent donc à quatre niveaux :

Le processus d'intégration de l'Union européenne enlève-t-il progressivement toute utilité à l'Etat ? Est-on alors dans une période transitoire où le débat sur l'Europe est en fait celui entre deux types d'organisation, d'échelle du pouvoir ?

Ne peut-on pas concevoir la construction d'une fédération européenne parallèle aux états, qui les respecte, sur lesquels elle s'appuierait créant des synergies et permettant une gestion plus efficace des affaires publiques ?

Est-il possible de créer pacifiquement une alternative crédible à des organisations étatiques qui ont mis des siècles et traversées d'innombrables guerres pour enfin obtenir cette légitimité qui semble faire tant défaut à l'Europe actuellement ?

Peut-on encore parler de perspective d'Etats-Unis d'Europe avec autant de volontés différentes des Etats dans la construction européenne ?

Démocratie directe, Démocratie participative, faut-il supprimer les élus ?

L'aspiration des citoyens à pouvoir être associés à l'action publique est de plus en plus prégnante dans les démocraties modernes. Plus que la consultation des habitants, c'est une réelle culture participative qui s'est développée, au travers de laquelle les citoyens souhaitent être parties prenantes tout au long du processus de mise en œuvre de la décision publique.

Le développement de l'administration numérique et de nouveaux outils dématérialisés d'association du public a répondu à cette préoccupation autant qu'elle l'a développée.

Si elle vise pour les pouvoirs publics à mieux anticiper les besoins du public autant qu'à assurer l'acceptation sociale de leur action, cette dynamique s'inscrit également dans un contexte de défiance à l'égard de la démocratie représentative.

Cette dernière est tout d'abord confrontée à une situation économique et sociale qui tend à rendre impuissants, aux yeux du public, les élus de la République. Un sentiment aggravé par la complexification croissante de l'action publique tant par son perfectionnement, que la multiplicité d'acteurs intervenant dans le circuit décisionnel (Collectivités, Etat, Europe). Une complexité qui a d'ailleurs pu se traduire par une « dépolitisation » de l'action publique et une prévalence de l'administration et de ses techniciens. Enfin le développement des « affaires » a mis en péril la crédibilité et la probité de la parole publique et des élus.

Dans le même temps, les dispositifs de démocratie participative n'ont pas toujours su répondre aux aspirations qui ont justifié leur création. Outre la frustration générée par l'application du principe majoritaire et le sentiment de ne pas être suffisamment « écoutés », ils ont pu apparaître comme n'étant mobilisés que par un public restreint et peu renouvelé, en contradiction avec sa vocation première.

Si le droit français reconnaît la nécessité de l'information, de la concertation et de l'association des citoyens à l'action publique, selon quelles règles et quels principes ces dispositifs peuvent-ils ménager la légitimité propres aux élus de la République ? L'individualisation du rapport à la chose publique, et la multiplication des dispositifs de démocratie participative, ne menacent-ils pas, à terme, l'acceptation sociale et populaire de l'existence des élus ?

Décentralisation/ Egalité des Territoires : la Réforme territoriale

La question de l'organisation territoriale de notre pays revient de façon récurrente dans le débat public. L'enjeu est la mise en place d'un nouvel acte de la décentralisation, dans la lignée des mesures prises dès juillet 1981 par François Mitterrand.

La réforme territoriale menée par le gouvernement a pour ambition de simplifier cette organisation et de faire de substantielles économies de fonctionnement tout en rapprochant les citoyens de leurs élus afin de lutter contre le scepticisme grandissant de la population envers ses représentants.

Mais cette réforme simplifie-t-elle le fonctionnement des collectivités territoriales ? Il est indispensable de disposer d'une organisation permettant d'optimiser les dépenses de l'Etat en la matière, reste à savoir quels gains d'efficacité seront réellement réalisés alors que la plupart de nos voisins européens ont autant d'échelons que nous.

Cette réforme permet-elle de faire des économies ? La question est en suspens et bien que le gouvernement ait avancé quelques chiffres, régulièrement revus à la baisse, il n'existe aucun consensus sur la réalité des économies qu'une telle réforme pourrait permettre.

Cette réforme rapproche-t-elle les citoyens de leurs élus et entraîne-t-elle une amélioration en termes de fonctionnement démocratique ? Là encore on peut exprimer des doutes mais surtout aucune certitude. En effet, l'essor des intercommunalités tend à dynamiser l'échelon le plus local respectant un principe de subsidiarité inhérent et indispensable au bon fonctionnement de la République. Cependant la disparition des Conseils Généraux, notamment dans les zones rurales, pourrait exacerber un sentiment d'abandon chez les citoyens qui verraient alors leurs élus, les centres décisionnels et les services publics s'éloigner encore un peu plus d'eux.

Enfin, le principal enjeu de l'organisation de nos collectivités territoriales réside dans leur mode de financement. Alors que la dotation de l'Etat baisse chaque année en raison des restrictions budgétaires, que les taux d'imposition des collectivités territoriales sont le plus souvent déjà élevés et que leurs taux d'endettement sont très importants, quelles marges de manœuvre financières reste-il aux collectivités pour remplir correctement leur missions actuelles et plus encore les missions supplémentaires qui leur seront dévolues avec la réforme territoriale ?

Vote obligatoire, Service Civil obligatoire, l'engagement citoyen doit-il s'imposer ?

Intervenants : Caroline FOURREST, François CHEREQUE, Jean-Luc LAURENT

Au travers des moyens attribués pour reconnaître, valoriser et susciter l'engagement citoyen, ce qui est en jeu c'est la capacité de la société à donner un sens, une réalité concrète, à la notion de « vivre ensemble » et accomplir les principes républicains.

Une des valeurs qui fondent le plus profondément notre engagement politique est sans doute la Liberté. Une liberté entendue dans un sens large, qui implique que chacun soit acteur de son insertion, de sa construction personnelle, de son émancipation. Une liberté ambitieuse donc afin qu'à chaque instant de sa vie, chaque individu soit confronté à des choix, et soit mis en situation de les affronter.

Pour autant la République peut-elle survivre à l'individualisation croissante des comportements politiques, et au délitement du lien social ?

Si l'école reste le creuset de l'apprentissage de la citoyenneté, de la tolérance et de l'ouverture vers l'autre, elle n'a pas encore su faire pleinement aboutir sa promesse d'égalité des possibles entre tous citoyens. De ce point de vue, le service militaire avait pour beaucoup de Français l'avantage d'offrir un temps où tous les citoyens se sentaient égaux entre eux et apprenaient à vivre ensemble.

Dès lors faut-il imaginer un service civil obligatoire au travers duquel un temps devrait être obligatoire consenti par chaque jeune citoyen à l'intérêt général, et au travers duquel il achèverait son parcours d'insertion sociale et de formation citoyenne ?

Et au-delà d'imposer l'engagement civil, ne convient-il d'agir de même pour la participation aux mécanismes de consultation républicains ?

Sont-ce là des réponses opportunes au développement de l'abstention comme de l'extrémisme, sont-ils réalisables et quels seraient leur impact sur les institutions françaises ?

Lorsque l'on analyse les différents scrutins ces dix dernières années, le taux de participation lors des élections partielles atteint des niveaux très faibles.

Faut-il rendre le vote obligatoire ?

Séparation des pouvoirs : Faut-il élire les juges ?

Intervenants : Christiane TAUBIRA, Alain TOURRET, Béatrice PATRIE et Jean-François ARRUE

Les accusations d'instrumentalisation politique de la justice sont aujourd'hui très fortes d'autant que les affaires liées à des élus font régulièrement la « une » des médias. En effet c'est devenu une habitude pour certains hommes et femmes politiques, de remettre en cause l'impartialité des juges dès que ceux-ci prennent des décisions qui ne leurs plaisent pas. Plus que ces comportements indignes d'élus républicains, c'est l'écho que trouve ces accusations dans l'opinion qui est préoccupante.

L'organisation même du système judiciaire français porte-t-elle une part de responsabilité ? En effet, les magistrats du parquet étant nommés par la chancellerie il y a donc une potentielle asymétrie entre les pouvoirs exécutif et judiciaire, un mélange des genres qui pourrait brouiller la perception que nos concitoyens ont de la justice. L'enjeu est donc de savoir comment faire disparaître toute ambiguïté quant à l'origine des décisions de justice. Dès lors, faut-il élire les juges ?

L'élection des juges permettrait-elle de leur donner une véritable légitimité et indépendance tout en les rapprochant des citoyens ? Cependant n'y aurait-il pas un risque que les décisions prises par ces juges, scrutés par leur électorat, ne soient prises en fonction de choix politiques en vue d'une élection ou d'une réélection. Dès lors le juge qui prendrait une décision sera-t-il motivé par le fait qu'elle est juste et en accord avec la loi ou par le fait qu'elle plaira à ses électeurs ?

Comment faire pour juger sereinement le personnel politique ? Comment redonner la certitude aux citoyens que les décisions prises n'ont pas été influencées par le pouvoir en place ? L'élection est une réponse drastique, choisie d'ailleurs par de nombreux pays dont les Etats-Unis. Il existe également des mesures intermédiaires comme une plus forte séparation entre le parquet et la chancellerie ainsi qu'une condamnation systématique de la remise en cause d'une décision judiciaire (c'est un délit).

La procédure inquisitoire qui est celle de la procédure française doit-elle faire place à la procédure accusatoire où le juge joue un rôle plus passif ? Quid du secret de l'instruction devenu, notamment dans les dossiers politiques, un leurre ?

Enfin, ne serait-ce pas aussi un problème de prise de conscience collective sur le rôle de la justice et sa légitimité à juger et condamner des citoyens que nous avons élus ? Et d'aller donc contre le choix démocratique du peuple souverain. En effet la décision judiciaire est le seul cas où la volonté populaire exprimée par le vote peut être remise en cause et qu'une personne élue peut être démise de son mandat.

Faut-il supprimer le 1^{er} ministre ?

Alors que la IV^{ème} République a été marquée par l'instabilité parlementaire qui fut d'ailleurs à l'origine de son impopularité, les institutions de la V^{ème} République consacrent le rôle central du Président de la République, chef de l'Etat, des armées mais bien souvent également chef de la majorité parlementaire. La fin de septennat et la concomitance des élections présidentielles et législatives ont encore renforcé ce phénomène. En effet l'élection présidentielle se déroulant un mois avant les élections législatives il est peu probable que les français se déjugent dans un laps de temps aussi court d'autant que la victoire à l'élection présidentielle garantit une dynamique propice à la victoire du camp du président élu aux élections législatives qui suivent.

Nous l'avons vu avec les différents Premiers ministres qui se sont succédés et hormis les cas particuliers des cohabitations, la fonction de Premier ministre peut s'apparenter à un cadeau empoisonné. Serait-il un simple « collaborateur » du Président de la République comme avait été désigné François Fillon par Nicolas Sarkozy alors au pouvoir ? A-t-il les moyens d'être plus que cela ? Faut-il supprimer le Premier ministre ?

On peut d'abord se demander si le problème vient de la fonction de Premier ministre elle-même ou du rôle du Parlement. En effet la question de l'utilité du Premier ministre renvoie immédiatement à la place du Parlement qui serait pour certain devenu une simple « chambre d'enregistrement ». La question de la séparation des pouvoirs se pose ici et l'on voit bien actuellement toute la difficulté pour les parlementaires de la majorité d'exercer sinon un contre-pouvoir en tout cas leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif.

Pour rappel, l'article 21 de la Constitution stipule que « Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois. »

Le rôle du Premier ministre est donc très important et clairement inscrit dans la Constitution de la V^{ème} République. Le problème ne semble donc pas être les textes mais leur application. En effet la légitimité énorme qu'offre au Président de la République son élection au suffrage universel direct ne serait-elle pas une des causes de l'effacement du second personnage de l'Etat ? Plus encore, le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale, et donc de renvoyer le Premier ministre et son gouvernement, ne contribue-t-il pas à le placer dans une situation de précarité, empêchant l'affirmation de son autorité et la bonne conduite de ses missions ?

En somme, faut-il supprimer un Premier Ministre victime d'une position impossible, intrinsèque à l'organisation du pouvoir de la V^{ème} République ou faut-il réhabiliter cette fonction fondamentale, garante du respect du pouvoir législatif ? Notre République changerait alors radicalement de nature.

Les partis politiques sont-ils encore utiles ?

Intervenants : Rama YADE, Robert HUE, Corinne LEPAGE, Jean-Luc BENVENISTE et Yves PIETRASANTA

Les récentes « affaires » financières et judiciaires auxquelles ont été confrontés les partis politiques ont accentué un mouvement de défiance ancien et croissant à l'égard des partis politiques.

Outre de concourir à la formation d'une opinion publique en structurant le débat public, puis de sélectionner et de professionnaliser des candidats aux élections, les partis ont pu devenir par le passé de véritables espaces de socialisation à part entière, pouvant structurer le corps social.

Mais l'évolution des pratiques politiques a considérablement affecté tant le rôle que l'image des partis politiques auprès des citoyens.

La libéralisation de l'accès à l'information, l'individualisation du rapport à la chose publique, la personnalisation de l'exercice du pouvoir ont réduit le poids des partis dans l'action publique. Le développement des « primaires » leur ôtant même la fonction de sélection des candidats aux élections.

Au-delà de leur confrontation à des institutions qui progressivement réduisent leur influence, les partis politiques souffrent d'une vraie crise de représentativité. L'ensemble des partis français connaît une baisse structurelle du nombre de leurs adhérents, que seule une campagne et une dynamique autour d'une personnalité politique est susceptible de momentanément interrompre.

Le défi auquel sont confrontés les partis politiques est de aussi de résister au « militantisme à la carte » offert par des mouvements sociaux « monothématiques ». Un défi complexe compte tenu de l'atomisation du débat politique, et de l'atténuation des grands clivages partisans. Peut-on encore avoir des débats de fond dans un parti politique ?

A moins que la crise des partis ne soit en réalité le fruit d'un renoncement à leurs principes premiers : offrir une lecture politique de la société, et de son devenir, suffisamment cohérente pour rassembler autour d'elle des personnes qui en partagent les valeurs structurantes, plutôt que de rechercher la maximisation de son potentiel électoral.

Dès lors les partis politiques sont-ils aujourd'hui encore nécessaires et utiles ?

Les partis politiques n'ont-ils pas vocation aujourd'hui à devenir des rassemblements d'élus ?

Le non-cumul des mandats, l'introduction de plus de proportionnelle donnent-ils, au contraire, plus de perspectives aux partis politiques ?